Référence chantier

Madame, Monsieur,

La propagation de l’épidémie de Coronavirus qui sévit en Suisse et dans les pays voisins ainsi que les décisions des autorités, que nous comprenons et soutenons par ailleurs, ont néanmoins eu pour effet de perturber les activités de notre entreprise.

Afin de préserver au mieux la santé de nos collaborateurs mais également de garantir la pérennité de notre entreprise, nous avons pris toute une série de mesures, notamment en favorisant au maximum le télétravail.

Cela étant, (<< exposer brièvement les raisons qui vous empêchent de tenir les délais >>), des motifs qui échappent à notre contrôle et notre volonté, nous sommes contraints de vous informer que nous ne pourrons pas respecter les délais initialement prévus pour exécuter les travaux. En effet, ce retard est imputable à cette pandémie, et non à notre entreprise. Nous estimons avoir pris toutes les mesures qui s’imposent au sens des exigences fédérales et cantonales.

Au regard du contexte actuel, nous sollicitons une prolongation de délai et vous prions dès lors de nous accorder une prolongation des délais, à savoir jusqu’au (indiquer délai demandé). Ce délai est susceptible d’être encore modifié en fonction de l’évolution de la pandémie et des décisions qui seront prises par les autorités compétentes.

Nous relevons tout au plus que les pénalités contractuelles ne sont dans ce contexte pas exigibles.

Au surplus, nous nous permettons de rappeler que l’art. 373 al. 2 CO donne droit à l’entrepreneur à une rémunération supplémentaire lorsque des circonstances extraordinaires, impossibles à prévoir ou exclues par les parties. Tel est le cas par exemple en cas de mesures nouvelles décidées par une autorité. En l’occurrence, en application de l’ordonnance fédérale 2 Covid-19, dans sa teneur révisée à compter du 25 mars 2020 et de ses directives d’application, nous subissons de coûts supplémentaires pour les motifs suivants : (<< indiquer les motifs : achat de matériels de protection et de désinfection, mises à disposition de véhicules supplémentaires et location de places de parc supplémentaires, remboursement des frais professionnels aux travailleurs pour l’utilisation de leurs véhicules privés, location de machines, [nacelles, grues, etc.] supplémentaires pour le levage ou la pose d’éléments lourds en vue de respecter les règles de distanciation sociale, désinfection régulière des machines, outils et véhicules, mise à disposition de containers supplémentaires, installations de vestiaires et séparations, etc.>>).

D’avance nous vous remercions pour votre compréhension et nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour minimiser ces perturbations.

Dans l’attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l’assurance de nos sentiments distingués ».